



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 28 janvier 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 janvier 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet -Michel Desmoulin -Philippe Boismoreau -Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond-Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier -Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard -Christophe Gontier Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg - Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Regis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreau pour la commune de Segonzac
Titulaires absents	14	Lisa Boyer -Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Joël Constant -Géry Denis -Nicolas Platon -Laurent Casanave -Catherine Esculier - Romain Perruchaud -Christophe Rossard – Joël De Luca – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Yves Mahaud à Priça Mortier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2026 /06 : (Code Nomenclature /111)**DATE** : 28 JANVIER 2026**RAPPORTEUR** : Jean-Didier Andrieux**OBJET** : Autorisation donnée à M. Le Président d'attribuer l'Accord-cadre à Bons de commande relatif à la fourniture de matériaux de voirie.**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** les articles L.2124-1, L.2124-2, R2124-1, R.2124-2.1°, R.2161-2 à R.2161-5 et R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique,**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur, au BOAMP ainsi qu'au JOUE le 02 octobre 2025 avec une date de remise des offres fixées au 04 novembre 2025 à 12h00,**Considérant** la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 20 janvier 2026 et au vu du rapport d'analyse des offres, il en ressort les propositions d'attributions suivantes :

Lot	Intitulé	Candidat attributaire	Seuil maximum annuel de l'accord cadre € HT	Montant Total annuel € HT Attributaires
1	Fourniture d'enrobé à froid	COLAS SAINT ASTIER	15 000.00 € HT	7 155.00 € HT
2	Fourniture d'émulsion de bitume	COLAS France	420 000.00 € HT	223 800.00 € HT
3	Fourniture de grave émulsion	COLAS ST ASTIER	100 000.00 € HT	27 150.00 € HT
4	Fourniture de granulats dioritiques	CARRIERES DE THIVIERS	180 000.00 € HT	136 896.00 € HT
5	Fourniture de matériaux calcaires	CARRIERES DE THIVIERS	50 000.00 € HT	15 382.50 € HT
TOTAL GENERAL ANNUEL MAXIMUM			765 000.00 € HT	410 383.50 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire donnent l'autorisation au Président :

- D'attribuer les lots 1 à 5 aux entreprises listées ci-dessus ;
- De signer l'ensemble des pièces contractuelles et d'exécution du présent accord-cadre avec les titulaires cités ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 54
Votes contre : 0
Abstention : 0

Publié le 05 février 2026

Murielle CASSIER
La secrétaire de séance du 28 janvier 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

